



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services du cabinet  
Bureau des sécurité  
Pôle sécurité civile**

Affaire suivie par : SERGENT Marlène  
Tél : 03 86 60 70,25  
mél : marlene.sergent@nievre.gouv.fr

Nevers, le 11 DEC. 2020

La préfète de la Nièvre

à

Mesdames et Messieurs les maires  
Copie pour information MM. les sous-préfets

**Objet :** Sécheresse 2020 – demande de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles

**PJ :** - déclaration de l'autorité municipale décidant du dépôt d'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (uniquement pour la voie dématérialisée)  
- cerfa n° 13669\*01

En raison des conditions climatiques que le département connaît depuis trois années consécutives, des administrés peuvent vous solliciter afin que votre commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse. Cette reconnaissance leur permet ensuite de faire prendre en charge par leur assureur le coût des travaux de remise en état de leur habitation.

Au contraire des autres phénomènes naturels (inondations, crues torrentielles, mouvement de terrain, séisme), qui se constatent de façon ponctuelle (le phénomène survient tel jour et à telle heure), la sécheresse et la réhydratation des sols sont constatées sur des périodes longues, allant de plusieurs semaines à plusieurs mois et non sur des dates ou périodes précises.

Afin que la commission interministérielle puisse, le cas échéant, examiner votre demande liée au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols pour l'année 2020, je vous invite à respecter les modalités suivantes :

1. les documents (courrier, courriel, par ex.) et les photographies décrivant les dégâts constatés, que les administrés peuvent vous adresser ne doivent pas être transmis à la préfecture. Vous conserverez ces pièces en mairie et ne les communiquerez à la préfecture, que si la demande vous en est faite ;
2. pour votre demande, deux possibilités vous sont proposées :
  - utilisez la voie dématérialisée en vous connectant à l'application icatNat (joindre obligatoirement la déclaration de l'autorité municipale décidant du dépôt d'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle).
  - remplir le CERFA n° 13669\*01 (cf. la pièce jointe au présent courrier) en complétant les rubriques suivantes :
    - localisation du phénomène : indiquer le nom de la commune, du département et de l'arrondissement ;
    - date et heure du phénomène : à rédiger obligatoirement de la manière suivante : «du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (00H00) au 31 décembre 2020 (23H59) » ;
    - identification du phénomène : cocher la case « E. Sécheresse / Réhydratation des sols. »
    - mentionnez le nombre de bâtiments endommagés.

Vous adresserez votre demande à la préfecture **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2021 au plus tard**, Cet envoi peut être fait par la voie électronique (courriel à adresser à [defense-protection-civile@nievre.gouv.fr](mailto:defense-protection-civile@nievre.gouv.fr)) ou par la voie postale (courrier à adresser au bureau des sécurités – préfecture de la Nièvre – 40, rue de la Préfecture – 58026 NEVERS CEDEX)

Les demandes liées au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols au titre de l'année 2020 seront ensuite examinées par la commission interministérielle dans le courant de l'année.

Je vous invite à informer vos administrés des délais spécifiques de cette procédure entre le constat des dégâts, la demande auprès de mes services et la décision de la commission interministérielle.

Le bureau des sécurités – pôle sécurité civile est à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation  
La Secrétaire Générale

Blandine GEORJON

**Modèle de déclaration de l'autorité municipale décidant du dépôt  
d'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

*(Art. L125-1 et s. du code des Assurances)*

Je soussigné(e) (*civilité : Madame ou Monsieur / Prénom / Nom*) :

.....  
.....

assurant des fonctions de (*Maire, adjoint au Maire...*) :

.....  
.....

au sein de la commune de (*nom + n°INSEE*)

.....  
.....

déclare sur l'honneur déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévue par l'article L.125-1 du code des Assurances pour le(s) phénomène(s) naturel(s) suivant(s) :

*(Inondations par ruissellement et coulée de boues, inondation par débordement de cours d'eau, mouvement de terrain, sécheresse-réhydratation des sols... : le site Internet d'information d'iCatNat destiné aux communes énumère et définit les phénomènes naturels éligibles au dispositif).* .....

.....  
.....  
.....

qui est survenu sur le territoire communal le/du (*JJ/MM/AAAA*).....au .....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Lieu et date de signature : .....

Signature :

Cachet de la Mairie :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE  
CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune :

Département :

Arrondissement :

Date et heure du phénomène

Du :   au

Identification du phénomène

A. Inondations

A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau .....

préciser le ou les cours d'eau concernés :

(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...) :

A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée .....

A3 - inondation par remontée de nappe phréatique .....

B. Crue torrentielle .....

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine) .....

D. Mouvement de terrain .....

E. Sécheresse/Réhydratation des sols .....

F. Séisme .....

G. Vent cyclonique .....

H. Avalanche .....

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nombre de bâtiments endommagés

Fait à, le :

LE MAIRE  
(cachet de la mairie)